

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Genevieve Dupuis

<https://www.cadre21.org/membres/6b742a725e33b8763667f4b2>

Date d'obtention : 2022-01-17 17:36:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, je vois qui vient me demander de l'aide (parent, policier jeune...) Si cela entre dans le protocole Sexto, Je rencontre les jeunes concernés en commençant avec la personne qui fait la dénonciation afin de recueillir les informations. Je rencontre la victime et rempli une grille d'évaluation. Je dois remplir une grille pour chaque jeune impliqués que je rencontre, selon qu'il collabore ou non. Je fais des rencontres individuelles, je suis bienveillante et j'interviens rapidement. Je dois déterminer s'il s'agit d'un événement impulsif ou malveillant pour faire les bonnes interventions par la suite. Je rencontre aussi l'instigateur. S'il collabore, je rempli une grille d'évaluation, je confisque ses appareils et contacte les policiers pour la suite des choses. S'il ne collabore pas, je le rencontre pour l'informer de la situation, je confisques ses appareils (s'il collabore) et je contacte les policiers. Sans collaboration, il s'agit d'un acte malveillant. En aucun temps je regarde les photos/vidéos. Je rassure la victime, je préserve la confidentialité de chacun et j'agis rapidement pour stopper la propagation des photos/vidéo.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Elle sont toutes différentes et demandent de bien se questionner. Chaque situation est différente et il est important d'utiliser le guide pour prendre le temps de bien évaluer l'incident sans jugement et avec bienveillance. Il faut aussi s'assurer de bien déterminer l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue de la situation. Il faut s'assurer d'agir rapidement pour éviter que les images et vidéos se propagent. Ne jamais oublier la bienveillance et le sentiment de sécurité des jeunes impliqués. Je retient aussi que nous ne sommes pas des substituts pour le travail des policiers et qu'en aucun cas les demandent peuvent venir d'eux.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, il me semble que plusieurs étapes sont délicates: remplir la grille avec la victime qui doit nous donner les détails des photos, la rencontre avec l'instigateur aussi pour éviter le jugement et garder la bienveillance en tête même si nous ne sommes pas d'accords avec les gestes. Et bien évaluer si c'est un acte impulsif ou malveillant car cela peut faire une grande différence dans le traitement de la situation. Pour ma part c'est probablement ce qui m'inquiéterait le plus. Le bout qui concerne aussi les parents est aussi délicat à mon avis et est probablement le moment où je serai le moins à l'aise. Mais en suivant le guide, je saurai comment bien intervenir et garder en tête de faire preuve de bienveillance avec eux aussi.